



REGLEMENT DE CONSULTATION

**MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE
CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-
ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS**

**Date limite de réception des offres :
Vendredi 10 septembre 2010 à 12h00**

Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux
7 Faubourg La Madeleine B.P. 55 - 56140 MALESTROIT
Tel : 02 97 75 26 96 - Fax : 02 97 75 26 08
e-mail : sebastien.ryo@ccvol.com site : www.ccvol.com

I-OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION:

I-1 Objet et étendue de la consultation

Fabrication et livraison de 8 conteneurs 5m³ d'apport volontaire semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et des journaux-magazines.

I-2 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

I-3 Date d'envoi à la publication

Le mardi 20 juillet 2010.

II- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II-1 Délai et lieu d'exécution

La livraison des conteneurs semi-enterrés devra se faire durant le mois de novembre 2010 au centre technique de la CCVOL situé sur le Parc d'Activités de Tirpen/ La Pavioitaie- 56140 ST MARCEL.

II-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des offres.

II-3 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

III- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (A.E);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Bordereaux de prix : bordereau de prix unitaire et bordereau de prix par pièces détachées.

Tous les documents seront paraphés, signés et auront le cachet de l'entreprise.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant

la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

IV: PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprime DC4) ;
- La déclaration du candidat (imprimé DC5) ;
- L'attestation des services fiscaux (imprimé DC7) ;
- La déclaration sur l'honneur prévue aux articles 44-45 et 46 du Code des Marchés Publics attestant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Les références du candidat permettant d'évaluer ses capacités professionnelles et techniques ;
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours de 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L321-10, L.341-6, L125-1 et L12563 du Code du travail ;
- L'attestation d'assurance en cours de validité.

IV-1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant 2 exemplaires des pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché ;
- le mémoire justificatif présentant la méthode et les moyens que le titulaire compte employer : conditions de fabrication, matériaux utilisés, caractéristiques techniques, caractéristiques de pose...
- « Préconisation de pose génie civil semi-enterrés 5m3 » à fournir ;
- Devis détaillé, daté et signé.

V- JUGEMENT DES OFFRES

V-1 Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52-53 et 55 du Code des Marchés Publics.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères pondérés et hiérarchisés par ordre décroissant sont les suivants (chaque critère étant assorti d'une note, et la note globale maximale étant égale à 100) :

- la valeur technique (caractéristiques techniques du produit et conditions d'utilisation) : 50%
- économie globale de l'offre, notamment prix de la prestation : 30%
- délai de fourniture : 20%

- Valeur technique de la prestation :

Le critère relatif à la valeur technique de l'offre sera noté sur 50 répartis comme suit:

La valeur technique de l'offre sera appréciée à partir du mémoire justificatif et explicatif et des documents remis dans l'offre qui sont explicitement demandés dans le présent règlement de la consultation, avec notamment l'analyse des sous-critères suivants :

- qualité du service, du matériel
- garanties et moyens humains et matériels apportés pour satisfaire au respect qualitatif des prestations à réaliser
- qualité de l'organisation envisagée pour assurer la mission
- références pour des opérations similaires
- caractéristiques de pose
- utilisation de matériaux de recyclage
- service après vente

- Prix de la prestation :

Le critère « prix » sera apprécié au vu du cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, quantifié et valorisé par les candidats.

Le critère relatif des prestations sera noté sur 30, étant précisé que la note de 30 sera attribuée à l'entreprise présentant l'offre la moins onéreuse. Il sera attribué aux autres offres une note calculée de façon proportionnelle à l'écart entre l'offre considérée et l'offre la moins onéreuse.

Exemple : si l'offre la moins onéreuse est de 2000 € (elle aura donc la note de 30), une offre de 5000 € obtiendra la note suivante :

$$30 \times (2\,000 / 5\,000) = 12$$

- Délai de fourniture :

Le critère relatif au délai de réalisation comprend le délai de fabrication et le délai de livraison. Il sera noté sur 20, étant précisé que la note de 20 sera attribuée à l'entreprise présentant les délais les plus brefs. 3 points par semaines supplémentaire seront retirés par rapport à l'entreprise présentant les délais les plus brefs.

La note du critère prix, valeur technique et du délai de fourniture seront ensuite additionnées pour obtenir une note sur 100 et définir le classement des entreprises. L'entreprise ayant obtenu la meilleure note étant classée 1ère.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et reportées à l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

NOTA : Concernant les droits de préférence, les dispositions de l'article 53 du Code des Marchés Publics s'appliquent.

VI : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

VI-1- Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS

« NE PAS OUVRIR »

Ce pli devra être remis contre récépissé aux horaires d'ouverture de la CCVOL :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-16h30

Ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux
7, Faubourg de la Madeleine – BP 55
56140 MALESTROIT

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

VII : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VII-1- Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s) :

M. Sébastien RYO – Responsable service Environnement au 02.97.75.26.96

M. Dominique GEFFROY – Responsable pôle Technique et Environnement au 02.97.75.27.77